

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
197<sup>e</sup> année  
27 mai 2021  
n° 18 / 7907<sup>e</sup>  
pages 953 à 1024

## CHRONIQUE / Union européenne

La clause d'indemnisation contenue dans le contrat conclu entre la Commission européenne et AstraZeneca

> Jean-Sébastien Borghetti, Duncan Fairgrieve  
et Eleonora Rajneri

972

## ÉDITORIAL

953 Le problème de la formation des élites, c'est la formation des élites, *Jean-Pascal Chazal*

## ACTUALITÉS

- 959 Prescription (action en paiement) : portée sur les privilèges et hypothèques  
961 Actes de terrorisme et renseignement : lettre rectificative au projet de loi  
962 Aménagement de peine (principe) : application dans le temps de la loi du 23 mars 2019  
967 Avocat (assurance vieillesse) : invalidité de la « clause de stage »

## POINT DE VUE

970 Le divorce aux torts négociés par acte d'avocat déposé chez un notaire en période de Covid, *Xavier Labbé*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 977 **Chronique** : Le volet procédural de l'indignité des conditions de détention, *Éric Senna*  
**Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation** :  
980 Troisième chambre civile, *Anne-Lise Collomp, Valérie Georget et Ludovic Jariel*  
993 Chambre commerciale, *Stéphanie Barbot, Charlotte de Cabarrus, Stéphanie Kass-Danno et Anne-Claire Le Bras*  
1004 **Panorama** : Droit de l'environnement, *Grégoire Leray et Vanessa Monteillet*  
1015 **Notes** : Le droit de rétention et la connexité juridique,  
*note sous Com. 17 févr. 2021, Christophe Juillet*  
1020 Le cannabidiol extrait de la plante de cannabis, une marchandise qui peut librement circuler au sein du marché européen, *note sous CJUE 19 nov. 2020, Renaud Colson et Araceli Turmo*

## ENTRETIEN

1024 Nicolas Damas – Renforcement de la lutte contre les passoires énergétiques

DALLOZ

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
PASCAL DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

### ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2021

### Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

953

Le problème de la formation des élites,  
c'est la formation des élites

## ACTUALITÉS

956

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (purge) : versement du prix par le notaire à la Caisse des dépôts, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 mai 2021*

#### Contrat d'affaires

Transport aérien (Convention de Montréal) : blessure lors d'un atterrissage dur, *CJUE 12 mai 2021*

#### Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (notion) : pouvoir de négociation de l'intermédiaire, *Com. 12 mai 2021*

#### Propriété intellectuelle

Décisions du directeur de l'INPI (voies de recours) : revirement de jurisprudence, *Com. 12 mai 2021*

Droit d'auteur et droits voisins (marché unique numérique) : publication d'une ordonnance

#### Société et marché financier

Société par actions simplifiée (apport) : solidarité des associés à défaut de commissaire, *Com. 12 mai 2021*

Société par actions (augmentation de capital) : nullité des actions auto-détenues, *Com. 12 mai 2021*

959

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Prescription (action en paiement) : portée sur les privilèges et hypothèques, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 mai 2021*

959

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Droit de préemption (agent immobilier) : paiement de la commission par la commune, *Civ. 3<sup>e</sup>, 12 mai 2021*

960

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Liberté d'expression (lanceur d'alerte) : condamnation pénale dans l'affaire « Luxleaks », *CEDH 11 mai 2021*

Libre circulation des personnes (Accord de Schengen) : portée d'une notice rouge d'Interpol, *CJUE 12 mai 2021*

961

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Actes de terrorisme et renseignement : lettre rectificative au projet de loi Peine d'emprisonnement (minimale) : application dans le temps de la loi du 23 mars 2019, *Crim. 11 mai 2021*

### Procédure pénale

Aménagement de peine (principe) : application dans le temps de la loi du 23 mars 2019, *Crim. 11 mai 2021*

Aménagement de peine (refus) : impossibilité de déterminer les modalités, *Crim. 11 mai 2021*

Aménagement de peine (refus) : défaut d'éléments nécessaires à l'appréciation, *Crim. 11 mai 2021*

Aménagement de peine (refus) : mesures de conversion de peine, *Crim. 12 mai 2021*

Majeur protégé (mise en examen) : information du curateur à la délivrance du réquisitoire, *Crim. 11 mai 2021*

Dispositif de sonorisation (scellés) : copie des enregistrements, *Crim. 11 mai 2021*

Débats devant la cour d'appel (intérêts civils) : parole à l'avocat, *Crim. 11 mai 2021*

Vidéosurveillance (voie publique) : autorisation délivrée par le procureur de la République, *Crim. 18 mai 2021*

965

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étranger (rétention) : diligence de l'administration à l'organisation du départ, *Civ. 1<sup>er</sup>, 12 mai 2021*

#### Fiscalité

Contribution exceptionnelle sur la fortune : caractère rétroactif et non confiscatoire, *Com. 12 mai 2021*

#### Santé publique

Soins sans consentement (curatelle) : convocation du curateur à l'audience, *Civ. 1<sup>er</sup>, 12 mai 2021*

966

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Transaction (effet relatif) : portée du principe d'égalité de traitement, *Soc. 12 mai 2021*

#### Sécurité sociale

Avocat (assurance vieillesse) : invalidité de la « clause de stage », *Civ. 2<sup>e</sup>, 12 mai 2021*

Régime général (affiliation) : sportif présentant des produits au public, *Civ. 2<sup>e</sup>, 12 mai 2021*

968

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne (sociétés cotées) : dépréciation de la valeur des actions, *CJUE 12 mai 2021*

Compétence européenne (règlement du 22 décembre 2000) : application à la Hongrie, *Civ. 1<sup>er</sup>, 12 mai 2021*

#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (postulation) : contentieux de l'expropriation, *Civ. 2<sup>e</sup>, avis, 6 mai 2021*

#### Voie d'exécution

Immunité d'exécution (saisie-attribution) : banque centrale étrangère, *Civ. 1<sup>er</sup>, 12 mai 2021*



## POINT DE VUE

970

Le divorce aux torts négociés par acte d'avocat déposé chez un notaire en période de Covid  
par Xavier Labbé



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

972

La clause d'indemnisation contenue dans le contrat conclu entre la Commission européenne et AstraZeneca  
par Jean-Sébastien Borghetti, Duncan Fairgrieve et Eleonora Rajneri

977

Le volet procédural de l'indignité des conditions de détention  
par Éric Senna

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

980

Troisième chambre civile  
par Anne-Lise Collomp, Valérie Georget et Ludovic Jariel

993

Chambre commerciale  
par Stéphanie Barbot, Charlotte de Cabarrus, Stéphanie Kass-Danno et Anne-Claire Le Bras

### PANORAMA

1004

Droit de l'environnement  
juin 2020 – mars 2021  
par Grégoire Leray et Vanessa Monteillet

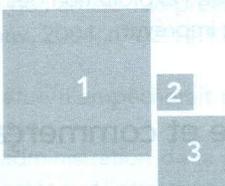
### NOTES

1015

Le droit de rétention et la connexité juridique,  
note sous *Com.* 17 févr. 2021  
par Christophe Juillet

1020

Le cannabidiol extrait de la plante de cannabis, une marchandise qui peut librement circuler au sein du marché européen, note sous *CJUE* 19 nov. 2020  
par Renaud Colson et Araceli Turmo



## ENTRETIEN

1024

Nicolas Damas – Renforcement de la lutte contre les passoires énergétiques

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**